

Calendrier

Clôture des inscriptions : 15 mars 2021 (module n° 1)
02 juin 2021 (module n° 2)
30 septembre 2021 (module n° 3)

Dates de formation : Module n° 1 : 07, 08, 09 avril 2021
19, 20, 21 mai 2021

Module n° 2 : 23, 24, 25 juin 2021
22, 23, 24 septembre 2021

Module n° 3 : 27, 28, 29 octobre 2021
24, 25, 26 novembre 2021

Coût

Coût de la prise en charge OPCO SANTE : 460 € par module
(modulable en fonction des allègements)

Ces prix sont révisables annuellement.

Dans le cadre des contrats de professionnalisation et des périodes de professionnalisation, le financement de la formation des tuteurs relève des fonds de la professionnalisation (contrat ou période).

Renseignements : OPCO SANTE 420 all Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 92 07 64 ■ e-mail : occitanie@opco-sante.fr

Autres financements : PPF, CPF ou autres...

Coordonnées

IFME 2117 chemin du Bachas 30000 Nîmes
Coordination : Aurélie MARTIN
Assistante pédagogique : Agathe LEFEVRE
Email : contact@ifme.fr
■ Tél. : 04 66 68 99 60



Formations à la fonction de Tuteur

(Formation en conformité avec la CPNE en date 1^{er} septembre 2011)

D'avril 2021 à novembre 2021

**Une formation en trois modules complémentaires
assurée par l'IFME et le CRFP Croix-Rouge Occitanie**



Objectifs

Module 1 « TUTEUR DE PROXIMITE : LES BASES »

- ▶ Comprendre les enjeux de la formation par alternance ; identifier les besoins de formation du tuteur ; appréhender les étapes du processus d'apprentissage ; préparer l'accueil d'un apprenant ; organiser son accompagnement par des techniques appropriées ; concevoir une évaluation de stage ; transmettre sa pratique à partir de la formalisation qu'il en aura faite.

Module 2 « TUTEUR DE PROXIMITE : APPROFONDISSEMENT »

- ▶ Approfondir son positionnement de tuteur ; acquérir la didactique et l'ingénierie de l'alternance ; saisir les différents positionnements du tuteur (FI, FC, nouveau salarié...) et les conséquences que cela implique ; s'approprier les référentiels de formation ad hoc ; entretenir un partenariat avec les centres de formation et organismes certificateurs.

Module 3 « TUTEUR REFERENT »

- ▶ Développer le management des tuteurs ; concevoir et organiser leur parcours d'apprentissage ; préparer l'accueil et l'intégration de nouveaux personnels : comprendre et mettre en œuvre une logique de site qualifiant en impliquant et en dynamisant les personnels à l'interne, en coordonnant l'intervention des différentes personnes impliquées dans le parcours de l'apprenant, en articulant les exigences du site et celles des organismes de formations.

Conditions d'accès

Cette formation s'adresse à tout tuteur, formateur terrain, maître d'apprentissage ; pour l'accompagnement de personnes en formation initiale ou dans un contrat en alternance, ou en période de professionnalisation.

Pour accéder à la formation, deux temps :

1. l'examen du dossier d'inscription qui doit faire apparaître :
 - un CV détaillé accompagné des pièces justificatives
 - la justification des formations antérieures avec contenus détaillés et attestations de formation
 - la justification des expériences antérieures
 - les demandes éventuelles d'allègement des candidats, avec leur argumentation.
2. l'entretien de positionnement qui est destiné à vérifier le dossier et les pré-requis sur argumentation du candidat et à se prononcer sur les allègements éventuels.

Modalités pédagogiques

Durée de la formation : 40 heures par module.

Chaque module est découpé de la manière suivante :

Deux sessions de formation à raison d'un regroupement par mois.

- ▶ Une première session de trois jours groupés, avec pour chaque journée 6 heures d'apports théoriques et d'échanges et 1 heure de travail personnel.
- ▶ Une deuxième session de trois jours groupés avec deux journées de 6 heures d'apports théoriques et d'échanges et 1 heure de travail personnel et une journée de 5 heures consacrée essentiellement à l'évaluation des acquis, à l'intégration de la formation ainsi qu'à l'utilisation des outils et documents élaborés au cours des sessions précédentes et dont les stagiaires devront rendre compte sous forme d'un écrit d'environ cinq pages.

Chacun des modules de cette formation est organisé autour de trois fonctions :

1. organisation du parcours
2. co-construction des savoirs
3. supervision du parcours de formation

Modalités d'évaluation

Selon la fonction occupée (de coordination des tuteurs ou de tuteur de proximité), l'institution d'origine et le projet professionnel de chacun, il sera demandé **l'élaboration d'une production écrite**. Ecrit qui pourra être soit une production individuelle, soit une production collective. Cet écrit, d'environ cinq pages, fera l'objet d'une évaluation formative.

Validation de la formation :

- assiduité à la formation.
- Validation de l'écrit

Jury d'évaluation :

- un formateur école
- un professionnel ayant une expérience de tutorat.